Compte-rendu du conseil municipal du 20 juin 2024

Présents : Thierry Dupuis maire, Alain Sicard 1er adjoint, Myriam Fanget 2ème adjoint, Christian Bouillet 3ème adjoint, Sandrine Ballandrin, Emmanuel Brion, François Carobbio, Myriam Crouzier, Sylvain Orenga, Jérémie Rynois, Maxime Sabran, Aurélien Sicard, Catherine Thoinon.

Absents ou excusés : Virginie Baclet (pouvoir à Catherine Thoinon), Agathe Dormant (pouvoir à François Carobbio), Christophe Meurenand.

Le compte-rendu de la séance du 04 avril 2024 le conseil a approuvé à l'unanimité.

Vie Scolaire

Les prévisions d'effectifs à l'école pour la rentrée prochaine sont pour l'instant en très légère baisse (166 contre 172 à la dernière rentrée).

Une partie de l'ancienne bibliothèque a été aménagée afin d'accueillir les activités du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté).

Des travaux de réfection du sol de l'Algeco servant au périscolaire seront entrepris pendant les vacances.

Les projets pour l'année scolaire prochaine ont été évoqués en conseil d'école : cercles d'enfants conteurs, participation aux répétitions préalables aux concerts du Festival d'Ambronay.

Communication

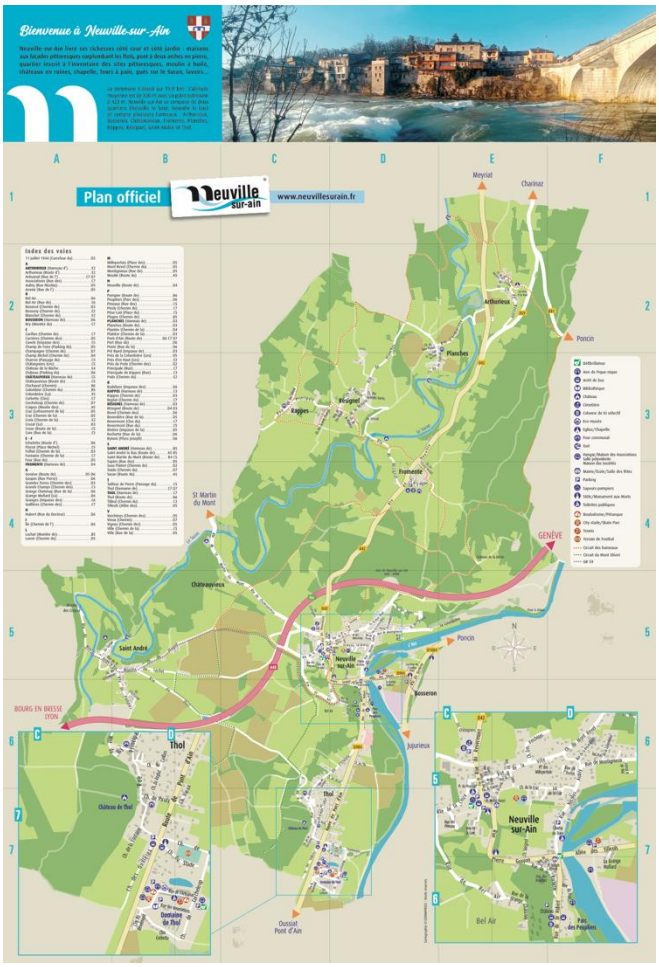

Le plan de la commune sera prochainement finalisé. Les annonces publicitaires ont été rapidement vendues à des entreprises locales et des particuliers ont proposé des photos afin d'agrémenter ce document. Il sera tiré à 2 000 exemplaires.

Des portiques seront installés aux entrées du Domaine de Thol afin d'indiquer la présence des associations et des entreprises qui en auront fait la demande. Le conseil municipal a fixé à 100 € le prix d'une latte à facturer aux entreprises intéressées.

Différents panneaux sont prévus aux abords de l'école, des arrêts de bus et à l'intérieur du Domaine de Thol pour inciter à limiter la vitesse des usagers.

Une réunion sera organisée fin août, pour présenter le projet « portiques et signalisation au domaine de Thol » aux associations, habitants et entreprises concernés.

Un gros travail de mise à jour de Google Maps a été opéré. Des sites non identifiables par le passé le sont désormais (mairie annexe, parkings, bâtiments associatifs, parc des Peupliers…). Ce travail continuera avec une attention particulière sur les voies, afin qu'elles apparaissent toutes sur Google Maps.

L'accueil des nouveaux habitants aura lieu le samedi 7 septembre à l'AThol. Si vous n'avez pas reçu votre invitation, prenez contact avec la mairie au 04.74.37.77.16. ou mairie@neuvillesurain.fr.

Vie Associative

Le conseil a accepté les demandes de subvention : à savoir 700 € pour Culture et Loisirs (Festi des 2 rives), 3 550 € pour la bibliothèque A livre ouvert (1 000 € pour l'achat de livres, 550 € pour l'action culturelle et 2 000 € d'avance sur les frais de fonctionnement, réajustable sur justificatif en fin d'année), 150 € pour le Sou des écoles (fonctionnement).

La location de la scène mobile est gratuite pour les associations neuvilloises. Des associations basées sur le territoire de la communauté de communes ont demandé si elles pouvaient la louer pour leurs manifestations. Il a été décidé de proposer à la location la scène mobile en fonction de sa disponibilité, uniquement aux associations de la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon pour les évènements organisés sur le territoire. Chaque module (1 m x 2 m) sera facturé 10 € et un chèque de caution de 500 € sera demandé. Le démontage et le remontage seront à la charge de l'association. Pour les associations neuvilloises la location restera gratuite.

Aménagement, développement durable, urbanisme, vie économique, environnement

Des travaux de marquage au sol ont eu lieu récemment dans divers points de la commune.

L'installation d'une barrière rue du Port pour empêcher l'accès à la plage (en plus de l'arrêté et du panneau d'interdiction) est en cours de finalisation.

Des tables de pique-nique ont été réceptionnées et seront prochainement installées.

Une expertise va avoir lieu la semaine prochaine à la bibliothèque afin de déterminer les causes des problèmes d'humidité (infiltration entre le ragréage et le revêtement de sol).

La consultation pour le recrutement d'un urbaniste et d'autres intervenants (étude environnementale, reproduction de plans) est en cours (la date limite de remise des offres est fixée au 28 juin).

Le conseil municipal a validé l'avenant proposé par le cabinet MONTMASSON dans le cadre du contrat de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la station d'épuration de Thol. Le contrat initial était basé sur l'estimation du montant de travaux définie dans le diagnostic assainissement (2 400 000 € HT). Le coût de la mission, fixée à 4,08 % du montant des travaux, s'élevait à 97 920 € HT. L'avant-projet porte le montant des travaux à 3 246 000 € HT. L'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre (+ 34 516 €) porte le contrat à 132 436 € HT.

Voirie, travaux, réseaux

Un arbre menaçant sera prochainement abattu au Domaine de Thol.

La zinguerie de la toiture du bâtiment Mairie/école sera réparée au début des vacances scolaires.

La remise en état de la pelouse et du chemin piétonnier endommagés lors des travaux à la centrale hydroélectrique est en cours.

Convention

Le conseil municipal a été informé de la reconduction de la convention d'éco-pâturage passée avec Jean FANGET pour l'utilisation du Parc Chappet pour ses moutons.

Délégation de service public eau potable

Le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel 2023 émis par SUEZ dans le cadre de la délégation de service public eau potable.

130 000 m3 ont été prélevés dans la nappe, et 85 000 m3 consommés, soit un taux de rendement de 68 %, inférieur aux objectifs nationaux. La qualité bactériologique de l'eau est très bonne. La conduite route de Châteauvieux est en mauvaise état et a fait l'objet de multiples réparations. Elle devra faire l'objet d'un remplacement rapidement.

Finances

Le Maire a été autorisé à consulter des établissements bancaires afin de recueillir des propositions de prêts pour le financement des travaux de la station de Thol.

Le conseil a validé la décision modificative n°1 relative au budget communal 2024 afin de procéder à un virement de crédits de 200 € afin de corriger une erreur lors de la saisie du budget.

Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA)

Le conseil municipal a décidé d'adhérer au groupement de commande du Syndicat d'Energie et de E-communication pour l'implantation de bornes de recharge électrique. La loi impose une borne pour 20 places de parking. Une aide importante du Syndicat et d'ENEDIS prendrait en charge le premier équipement. La maintenance annuelle d'une borne avoisine 1 700 €. La communauté de communes a déjà fait une étude pour déterminer les emplacements les plus judicieux sur son territoire.

L'avancement du dossier « fibre optique » a été présenté :

- Les travaux de déploiement sont terminés. Les contrôles vont débuter.
- A l'issue de cette phase le délai de gel réglementaire de 3 mois imposé par l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques) laisse envisager une commercialisation en octobre ou novembre 2024.

Dès que la date de mise en service sera connue une réunion publique sera organisée.

La proposition du Syndicat d'Energie et de E-communication concernant la 2ème tranche de modernisation des points lumineux de la commune, a été validée sous réserve que la dépense puisse être imputée en investissement. Cette tranche comprend le remplacement de 138 points lumineux de grosse puissance, l'ajout de 2 points lumineux Chemin de Champagne et la rénovation de 5 points lumineux aux Prés de la Colombière. Le reste à charge de la commune s'élève à 71 157,61 €.

Informations diverses

Le conseil a été informé de l'avancement du dossier PCS (Plan Communal de Sauvegarde). Une simulation de crise sera organisée à l'automne.

Il a été procédé au tirage au sort de 3 personnes parmi les électeurs de la commune pour figurer sur la liste des jurés d'assises.

Le conseil municipal a également défini les permanences du bureau de vote pour les scrutins des élections législatives.

La commune a porté plainte pour des dégradations qui ont eu lieu au Parc des Peupliers dimanche 30 juin après-midi (tuiles cassées, chéneaux déformés par le poids des personnes qui s'y sont accrochées, boîtiers de prises arrachés, plaque gazinière aspergée de produit, porte local stockage gaz déformée, matériel sorti du bâtiment et dispersé dans le parc, vitre cassée ...). Les gendarmes sont venus constater les dégâts et ont relevé les identités des personnes présentes.

NEUVILLE EN FÊTE

20 JUILLET 2024 À 18H

FEU D'ARTIFICE

RETRAITE AUX FLAMBEAUX 21h30

ANIMATIONS

BAL BUVETTE

PETITE RESTAURATION

PARC DES PEUPLIERS
NEUVILLE-SUR-AIN

Réservation repas Paëlla Du Soleil
dans la Cuisine au 06.34.08.50.63

IPNS

a.dormant